



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 28 juillet 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

L'An Deux Mille Vingt, le 28 juillet à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 22 juillet 2020

PRESENTS :

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MUSSIÉ Emma	à	PETRI-GUASCO Emmanuel
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène

ABSENTS :

DE CASALTA Jean-Sébastien, POLISINI Ivana, SALGE Héléne, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le 1 de l'article 1650 A du code général des impôts (CGI), qui dispose qu'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant que la désignation des membres de la CIID intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement des conseils municipaux ;

Considérant que la CIID est composée de onze membres, le Président de l'EPCI ou un vice-Président délégué et dix commissaires, ainsi que leurs suppléants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil de l'EPCI de proposer une liste de contribuables en nombre double ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PROPOSE
(A l'unanimité)**

La liste suivante :

Titulaires	Suppléants
BERTOLUCCI Marie-Christine	ARMANET Guy
BIAGGINI Jean-Jacques	DE GENTILI Emmanuelle
CALLIER Jeanne	LINALE Serge
GIAMARCHI Marie-Dominique	MILANI Jean-Louis
GONZALEZ COLOMBANI Carulina	PADOVANI Jean-Jacques
LACAVE Mattea	PADOVANI Marie-Hélène
LOMBARDO Florence	PELLEGGRI Leslie
MALAFRONTTE Christine	POZZO DI BORGIO Louis
MASSONI Jean-Joseph	ROMITI Gérard
MORGANTI Julien	ROSSI Michel
PERETTI Philippe	SAVELLI Pierre
PERFETTINI Martine	SIMEONI Gilles
PETRI-GUASCO Emmanuel	SIMONPIETRI Pierre-Michel
PIPERI Linda	SALGE Hélène
POLIFRONI Bruno	SAVELLI Jean-Michel
DE CASALTA Jean-Sébastien	SIMONI Pierre-Baptiste
POLISINI Ivana	TIERI Paul
MUSSIEM Emma	TIMSIT Christelle
BATTESTI Gilles	VESPERINI Françoise
LORENZI Thérèse	ZUCCARELLI Jean

Conseil du 28 juillet 2020

OBJET : Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

DIT

Que cette liste de contribuables sera adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification